

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BOUCHAIN
EN DATE DU 27 NOVEMBRE 2023

Le Conseil Municipal de la Ville de BOUCHAIN s'est réuni le 27 Novembre 2023 à 18h30, à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de son Maire, Ludovic ZIENTEK, suite à une convocation en date du 21 Novembre 2023.

Etaient présents : M. ZIENTEK Ludovic – M. BROUTA Luc - Mme BROWERS Any – M. DI PIAZZA Daniel - Mme SALADIN Colette – Mme CARPENTIER Nicolette – M. GLAVIER Eric – M. DA SILVA Emmanuel – M. LHOMME Jean-Claude – M. HAINAUT Jacques – M. VERLET Jean-Pierre – Mme HAUSSIN Chantal – Mme STAWICKI Rose-Marie – Mme FONTAINE Anne Sophie - M. GLAVIER Florian – Mme TISON Florelle - M. CAPRON Olivier – M. ASSE Hassan – M. BODA Luc – M. NEF Léopold

Absents ayant donné procuration :

M. SANCHEZ Louis	à	M. GLAVIER Florian
M. TISON Vincent	à	Mme CARPENTIER Nicolette
M. ANNICHINI Jean-Louis	à	M. DA SILVA Emmanuel
Mme BOUAOUINA Vanessa	à	M. GLAVIER Eric

Absentes : Mme COSTANTINI Maria – Mme BOILEUX Nathalie – Mme WACHOWIAK Natacha

Membres en exercice : 27 Présents : 20 Quorum : 14 Votants : 24

Secrétaire : Colette SALADIN

ORDRE DU JOUR

1. Compte rendu de la réunion du 11 Septembre 2023
2. DBM n°2
3. GRDF – Redevances 2023
4. Subvention 2023 – CCAS
5. Séniors – Prise en charge des bons d'achat
6. Maisons fleuries – Prise en charge des bons d'achat
7. Collège de l'Ostrevant – Prise en charge des tickets de cinéma
8. CDPA – Prise en charge des séances de voile
9. Fêtes de fin d'année – Cartes cadeaux au personnel communal
10. Personnel communal – Modification de l'organigramme
11. Chantiers d'insertion – Convention POINFOR
12. SIDEN-SIAN Demande d'adhésion

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h30.

Monsieur le Maire passe à la lecture des procurations et propose de désigner Madame Colette SALADIN comme secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité

1- COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 11 SEPTEMBRE 2023

Chacun a reçu un exemplaire du compte rendu à domicile.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 01 voix Contre, 01 Abstention et 22 voix Pour d'approuver le compte rendu.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Luc BROUTA, 1^{er} Adjoint.

2- DÉLIBÉRATION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N°2

Vu le budget primitif 2023,

Vu la délibération budgétaire modificative n°1 du 9 juin 2023,

Considérant qu'il convient de couvrir les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles,

Il est demandé au conseil municipal :

- d'autoriser les virements de crédits repris ci-dessous :

Dépenses de fonctionnement

C/60621-212	Combustibles	- 30 000,00
C/6811-01	Dot. aux Amort.	30 000,00

Recettes d'investissement

C/024-01	Prod. de cession d'immob.	- 30 000,00
C/281352-01	Bâtiments privés	10 000,00
C/28138-01	Autres constructions	10 000,00
C/28158-01	Autres install. et matériels	10 000,00

Il est passé au vote

Contre : 00 Abstention : 01 Pour : 23

Adopté à la majorité absolue

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Luc BROUTA, 1^{er} Adjoint.

3- GRDF - REDEVANCES 2023

En application des décrets n°2007-606 du 25 avril 2007 et n°2015-334 du 25 mars 2015,

Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter la perception de la redevance suivante :

- RODPP 2023
Au titre de l'occupation provisoire du domaine public communal pour les chantiers de travaux réalisés sur les ouvrages de distribution de gaz en 2022
 - o Longueur de canalisation à prendre en compte : 51 m
 - o Taux retenu : 0,35€/mètre
 - o Taux de revalorisation : 1,19
- Formule : $(0,35 \times \text{linéaire}) \times 1,19 = 21,24 \text{ €}$

Il est passé au vote

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 24

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Luc BROUTA, 1^{er} Adjoint.

4- SUBVENTION 2023 - CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Conformément au budget communal 2023,

Il est demandé au conseil municipal :

- d'accorder la subvention annuelle du centre communal d'action sociale pour un montant de 6 000,00 euros.

Il est passé au vote

Contre : 00

Abstention : 01

Pour : 23

Adopté à la majorité absolue

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Daniel DI PIAZZA, Adjoint.

5- SENIORS - PRISE EN CHARGE DES BONS D'ACHAT

A toutes les personnes de 60 ans et plus, domiciliées à Bouchain, est offert un bon d'achat de 25 €. Pour l'obtenir, les bénéficiaires doivent renseigner un coupon-réponse (disponible dans le bulletin municipal) à transmettre à la mairie.

Aussi, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser la prise en charge des bons d'achat correspondants.

Il est passé au vote

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 24

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Daniel DI PIAZZA, Adjoint.

6- PRISE EN CHARGE DES BONS D'ACHAT – MAISONS FLEURIES

Dans le cadre du concours des maisons fleuries, il convient de récompenser les 18 personnes qui ont participé à l'embellissement de la Ville de Bouchain.

Aussi, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser la prise en charge des bons d'achat correspondants, à savoir :
- o un bon d'achat de 35 € pour chaque lauréat à utiliser chez le fleuriste « Flower » à Bouchain

Il est passé au vote

Contre : 00

Abstention : 01

Pour : 23

Adopté à la majorité absolue

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Any BROWERS, Adjointe.

7- PRISE EN CHARGE DES TICKETS DE CINÉMA – COLLÈGE DE L'OSTREVANT

Afin de récompenser les élèves du Collège de l'Ostrevant qui ont obtenu le Brevet des Collèges cette année, la Commune leur a offert à chacun une place de cinéma au Megarama de Denain.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de prendre en charge cette dépense pour un montant de 967,60 euros.

Il est passé au vote

Contre : 00

Abstention : 01

Pour : 23

Adopté à la majorité absolue

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Eric GLAVIER, Adjoint.

8- PRISE EN CHARGE DES SÉANCES DE VOILE AU CDPA

Le département du Nord a interrompu son dispositif de financement des séances de voile au profit des élèves du collège de l'Ostrevant. Afin de ne pas pénaliser les collégiens qui apprécient cette pratique sportive, la municipalité a temporairement pris en charge le dispositif de financement, afin qu'il n'y ait pas d'interruption de l'activité laissant un délai au collège pour qu'il trouve une solution de financement en substitution du département.

Dans ce cadre, une facture de 672,00 euros concernant des séances de la classe de 5^{ème} Voile est à régler au CDPA.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de prendre en charge cette facture, à charge d'inscription au BP 2023
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document pour ce faire

Il est passé au vote

Contre : 00

Abstention : 01

Pour : 23

Adopté à la majorité absolue

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Stéphane AUTIN, Directeur Général des Services.

9- FÊTES DE FIN D'ANNÉE – CARTES CADEAUX AU PERSONNEL COMMUNAL

Vu le budget communal 2023,

Considérant qu'il est de tradition d'offrir au personnel communal un cadeau de fin d'année,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'offrir à chaque agent communal en position d'activité (titulaires, stagiaires, contractuels,...) justifiant de 6 mois ou plus de travail effectif sur l'année 2023, une carte cadeau de 100 €. Ce dispositif ne s'applique pas aux agents mis à disposition ou en détachement vers une autre collectivité ou un autre organisme, en disponibilité ou en congé parental.
- d'autoriser Monsieur le Maire, pour ce faire, de commander 65 cartes cadeaux

Le montant de la facture s'élève à 6 512.00 euros, compris les frais de dossier.

Il est passé au vote

Contre : 00

Abstention : 01

Pour : 23

Adopté à la majorité absolue

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Stéphane AUTIN, Directeur Général des Services.

10- PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DE L'ORGANIGRAMME

Vu l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 qui prévoit que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de cette même collectivité,

Vu qu'un Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe affecté à la surveillance de la voie publique (ASVP) a la possibilité d'intégrer la filière Police Municipale,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de créer 1 poste de gardien-brigadier de police municipale à 35 heures hebdomadaires

Il est passé au vote

Contre : 00

Abstention : 01

Pour : 23

Adopté à la majorité absolue

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Luc BROUTA, 1^{er} Adjoint.

11- CHANTIERS D'INSERTION - CONVENTION DE PRESTATIONS DE L'ASSOCIATION INTERMÉDIAIRE POINFOR

Afin de poursuivre l'action engagée en faveur des demandeurs d'emploi bouchinois et pour permettre la réhabilitation du patrimoine immobilier et l'entretien des espaces verts de la Commune,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'association POINFOR la convention de prestations

Il est passé au vote

Contre : 01

Abstention : 01

Pour : 22

Adopté à la majorité absolue

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Emmanuel DA SILVA, Adjoint.

12- SIDEN-SIAN - DEMANDE D'ADHÉSION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du Syndicat SIDEN-SIAN,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIDEN-SIAN en date du 21 septembre 2023,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accepter l'adhésion au SIDEN-SIAN :

- de la commune de THIVENCELLES (Nord) avec transfert de la compétence Défense Extérieure Contre l'Incendie

Il est passé au vote

Contre : 00

Abstention : 01

Pour : 23

Adopté à la majorité absolue

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h10.

La Secrétaire
Colette SALADIN

Le Maire
Ludovic ZIENTEK